

220C3882

FR0010246322-FS1077

25 septembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).**

**EASYVISTA**

(Euronext Growth)

Par courrier reçu le 23 septembre 2020, la société par actions simplifiée Easyvista Holding<sup>1</sup> (10, allée Bienvenue, 93160 Noisy-le-Grand) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 septembre 2020, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société EASYVISTA et détenir 1 149 126 actions EASYVISTA représentant autant de droits de vote, soit 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

La société Easyvista Holding a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, 125 000 obligations convertibles, convertibles à tout moment jusqu'au 31 décembre 2020 et pouvant donner droit à autant d'actions nouvelles EASYVISTA.

Ce franchissement de seuils résulte (i) de la réalisation d'un apport en nature, et (ii) d'acquisitions hors marché, d'actions EASYVISTA au bénéfice de la société Easyvista Holding<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par Eurazeo SE.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 708 844 actions représentant 1 776 274 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué conjoint des sociétés EASYVISTA et Eurazeo du 23 Septembre 2020.